

MAJ Mars 2022

Vous désirez participer à notre formation wedi Experts en régions ?

- 1) **Contactez notre Animateur-Formateur**, M. Bruno CARPIER (par tel au 06.13.21.27.47 ou par mail sur bruno.carpier@wedi.fr) qui vous enverra le programme et la convention de formation.
- 2) **Compléter la convention**, et envoyer un exemplaire à votre OPCO, conserver un exemplaire, et transmettre un exemplaire à la société wedi (par mail sur wedi.france@wedi.fr) ou au partenaire distributeur organisant la formation, 4 semaines avant la date de formation.
- 3) **Effectuer le règlement de 390 € par chèque**, une semaine avant la date de formation.
- 4) A l'issue de la formation, wedi France vous transmet une facture de 390 € ainsi que les feuilles d'émargement, le tout à faire suivre à votre OPCO*.
Le chèque ne sera encaissé qu'une semaine après la transmission de ces derniers documents.

Modalités de prise en charge par votre OPCO

- 1) **Avant la formation, trouver votre OPCO** : <https://www.trouver-mon-opco.fr/liste-opco/afdas/>
- 2) **Transmettre le programme et la convention de la formation remplie** à votre OPCO pour la demande de prise en charge.
- 3) A l'issue de la formation, **transmettre à votre OPCO la facture de 390 € et les feuilles d'émargement** fournies par wedi afin d'être intégralement remboursé.

Chaque entreprise est soumise à une **obligation de cotiser pour le financement de la formation professionnelle**. Les fonds sont collectés par les OPCO (Opérateur de Compétences).

Ce sont donc ces organismes qui prennent en charge le **remboursement des formations**. La formation wedi est validée dans la base de données numérique des organismes de financement des formations en France : Datadock / Qualiopi. **Ce qui indique aux OPCO qu'ils peuvent intégralement financer la formation wedi Experts.**

*OPCO : Opérateur de Compétence